

République Française  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 août 2022**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER  
Mme Thérèse LALOGÉ — Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI -  
Mme Agnès JEANMICHEL - M. Anthony SCHIARATURA - M. Patrick  
ALBERTOLI - M. Pascal FERRARD - M. Thibault HEINTZ - M. Christophe  
DEMARQUE

Excusés :

Mme Nicole DELAVILLE pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Absente :

Mme Sylvie PALUMBO

Date de la convocation : 19 août 2022

Début du conseil : 20 h

En préambule, Monsieur le Maire annonce la démission de Mme Coralie THOUVENOT qu'il a acceptée et transmise à Monsieur le Préfet.

Monsieur le maire demande d'ajouter le point suivant :

9 – Convention de passage en forêt.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Comptabilité M 57 Compte Financier Unique

2 - Vote de crédits : entrée à l'actif de l'acquisition de garages

3 - SDEV : Renforcement du réseau Enedis (champ de foire)

4 - VEOLIA : suivi exploitation unité de traitement eau potable

5 – BARBELINE : bornage pour vente de parcelles

6 – EGLISE : contrat vérification - protection foudre

7 – Lotissement l'Hexagone : déclassement d'un sentier piétons

8 – Salle POIROT : projet tarifs location

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Agnès JEANMICHEL est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 – Comptabilité M57 – Compte Financier Unique** (délibération n° 2022.08.26/01)

La commune a adopté le plan comptable 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
Monsieur le Maire propose la candidature de la commune pour

l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2023. Le CFU, document commun à l'ordonnateur et au comptable, remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du compte financier unique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

## **2 – Vote de crédits - Budget Commune** (délibération n° 2022.08.26/02)

Monsieur le Maire indique que les garages « DELOY » sis ruelle de la Marcarerie, sont à présent propriété de la commune. Leur valeur est estimée à 7 000 €.

Afin d'entrer ces biens à l'actif de la commune par des écritures comptables d'ordre budgétaire. Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants : Dépense au compte 21318-041 Autres bâtiments publics pour 7 000 € et Recette au compte 10251-041 Dons et Legs pour le même montant.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le vote de crédits présenté.

## **Vote de crédits – Budget Commune** (délibération n° 2022.08.26/02-2-1)

Monsieur le Maire précise qu'un mur de soutènement, appartenant à la commune Rue des Pavillons, au droit de propriété de la parcelle cadastrée C 88, s'écroule dangereusement. Il est donc indispensable de procéder à sa réfection. L'Association ELISS (Minos et Actisov réunis) a délivré un devis pour 4 953.60 € TTC.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, des crédits doivent être prévus.

Monsieur le Maire propose les crédits suivants : Dépense au compte 2138 – Autres constructions pour 5 000 € par prélèvement au compte 21311 opération 463 Mairie de 3 800 € et prélèvement au compte 020 dépenses imprévues de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le vote de crédits proposé.

## **3 - SDEV : Renforcement réseau Enedis (poste champ de foire)** (délibération n° 2022.08.26/02-3)

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement des réseaux du poste « Champ de Foire » afin d'alimenter les Pavillons FMS rue des Pavillons. Le coût de l'opération est de 13 933.07 € TTC sans aucune participation de la commune. Le SDEV prend en charge l'intégralité des travaux et percevra les subventions afférentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des travaux aux conditions prévues par le SDEV.

## **4 – VEOLIA : suivi exploitation unité de traitement eaux potables** (délibération n° 2022.08.26/02-4)

La Société VEOLIA a été sollicitée pour le suivi de l'exploitation de la station de traitement des eaux potables en complément de l'agent des services chargé de la surveillance de la station. Le devis présenté s'élève à 3 880.80 € TTC pour les mois de septembre à décembre 2022 – à raison de 1 h 30 semaine ; Un suivi annuel estimé à environ 1 000 € TTC pour 4 mois est envisagé pour les années suivantes.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces interventions pour 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance de la station des eaux avec VEOLIA.

#### **5 – BARBELINE : bornage pour vente de parcelles** (délibération n° 2022.08.26/02-5)

Dans la délibération n° 2022-06-24/5 du 24 juin 2022, il était précisé que les frais de bornage pour la parcelle A652 seraient à la charge de la SARL LHOME.

Si les frais notariés sont bien à la charge de l'acheteur les frais de géomètre sont à la charge du vendeur.

Monsieur le Maire précise que ces frais s'élèvent à 1 458 € TTC.

La délibération doit donc être rapportée sur ce point uniquement.

Le Conseil Municipal donne son accord moins une abstention.

#### **6 - EGLISE : contrat vérification -protection foudre** (délibération n° 2022.08.26/02-6)

La Convention de vérification du système de Protection foudre de l'église est échue au 31 décembre 2022.

Il est donc nécessaire de la renouveler pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la même période sans pouvoir excéder 4 ans. Le montant annoncé est de 218 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention au tarif indiqué et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **7 -- Lotissement L'HEXAGONE : déclassement d'un sentier piéton** (délibération n° 2022.08.26/02-7)

Monsieur RAVON serait intéressé par l'acquisition d'une allée d'environ 122 m2 en bordure de sa parcelle A619. Toutefois cette parcelle relève du domaine public. Afin de pouvoir procéder à une vente éventuelle, il est nécessaire de déclasser cette parcelle A 724 en domaine privé.

Monsieur le Maire propose le déclassement de cette parcelle en domaine privé.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **8 – Salle POIROT : Projet tarifs location** (délibération n° 2022.08.26/02-8)

L'association SIEL BLEU demande la salle Poirot régulièrement depuis 2019 pour des séances de gym adaptée. La salle est mise à disposition gracieusement. Toutefois, au vu, de l'augmentation des tarifs de l'énergie, Monsieur le Maire souhaite facturer un forfait de 150 € pour les charges d'électricité, de chauffage et de ménage pour la période de septembre 2022 à février 2023 (soit 24 séances).

En cas d'occupation récurrente par d'autres associations, le tarif sera étudié au cas par cas.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le forfait proposé à Siel Bleu.

#### **9 – Convention de passage en forêt** (délibération n° 2022.08.26/02-9)

La convention de passage (chemin communal en forêt pour l'accès à son étang) signé avec Monsieur Bouctot arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Une nouvelle convention pour 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 doit être signée.

Monsieur le Maire souhaite l'intervention de l'ONF pour la rédaction de la nouvelle convention pour un tarif de 150 € HT, soit 180 € TTC à la charge de la commune.

Et

Propose que le montant annuel de la redevance soit fixé à 100 € avec révision tous les 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le renouvellement de cette convention de passage,

Confie à l'ONF la rédaction du contrat aux modalités indiquées et fixe la redevance à 100 €

#### Informations et questions diverses :

- le bulletin municipal n°16 est à l'impression et sera distribué prochainement ;
- un nouvel arrêté Préfectoral reconduit les restrictions d'utilisation de l'eau jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- le remboursement de la moitié de la carte de transport scolaire est uniquement valable pour les collégiens de Darney se rendant au Collège de Monthureux sur Saône ;
- la période d'essai pour l'employé recruté par le biais du Centre de Gestion des Vosges est prolongée jusque fin septembre 2022 ;
- la cotisation du CNAS, action sociale pour les agents reste fixée à 220 € par agent. De nouvelles mesures ont été décidées, notamment l'abondement de la prestation « rentrée scolaire 2022 » ;
- Monsieur Stéphane PETITPOISSON a pris le commandement du Centre d'incendie et de secours de Darney, en remplacement du Lieutenant Mickaël PERRIN ;
- GAZEL ENERGIE propose la souscription d'un contrat avec blocage des tarifs de gaz pour la période du 01/12/2022 au 01/01/2027 pour 4 sites de la commune (Château, Salle des fêtes, Mairie, rue de la Gare) ;
- Fermeture définitive de la Trésorerie de Darney à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Les services sont transférés au Service de Gestion Comptable, 38 place de la Marne à Vittel. Des permanences des finances publiques seront tenues dans les espaces France Services à Darney le 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois.

Monsieur Marotel, Conseiller aux Collectivités a un bureau au siège de la Communauté de Communes.

Quant à Monsieur Douillet, il devient Conseiller aux Décideurs Locaux en poste à Vittel ;

- Fiches actions Revitalisation :

\* Abattoirs : la réunion 0 avec les entreprises retenues, le Maître d'œuvre et les membres du Conseil Municipal aura lieu le 20 septembre ;

\* Centre de la Préhistoire : le GERAV devrait être dissous prochainement et la gestion deviendrait tripartite (Communauté de Communes, Commune de Darney et Directeur du Centre). L'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) est sollicitée pour réaliser une étude sur l'évolution du Centre de la Préhistoire ;

\* Bâti dégradé : L'AVIAL (Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement) a été sollicitée pour l'étude de la reconversion de l'ancienne

boulangerie, 73 rue de la République. Il resterait 20 % du montant de l'étude à charge de la commune ;

\* Requalification de la rue de la République : quelques points de détail sont attendus notamment le choix du mobilier urbain, des jeux et de la palette végétale ;

- Camping – Piscine : le propriétaire actuel serait sollicité par 3 acquéreurs et aurait différents diagnostics à réaliser avant toute vente ;

- La Poste : Monsieur le Maire a rencontré les nouveaux propriétaires du bâtiment de la Poste. L'aménagement est en cours. Deux parties distinctes sont prévues (maison de la presse et relais poste commerçant). Le fonds de commerce sera vendu ;

- Il est impossible à quiconque, client de la Poste de retirer des fonds au relais poste, faute à l'absence de terminal de retrait. Monsieur le Maire indique que des courriers ont été adressés à la Direction de la Poste et à la Préfecture. Courriers restés sans suite à ce jour ;

- Garages Deloy : 2 garages sont encombrés. Le notaire chargé de la succession du propriétaire des biens a été contacté pour connaître le devenir du contenu des 2 garages.

2 offres sont parvenues en mairie pour l'acquisition de l'ensemble des 5 garages ;

Madame AKSU quitte la séance à 22h30.

- Remerciements de l'Association Val de Saône pour l'octroi de la subvention ;

- 9 personnes ont participé aux visites du bourg en juillet et 13 personnes en août ;

- Une nouvelle plaque, avec un texte proposé par Monsieur Jean François MICHEL, Président de l'association Saône Lorraine a été posée au Calvaire, rue de la Gare ;

- L'affichage est interdit sur l'abribus sur le champ de foire ;

- La plaque commémorative de Mr LEPAIGE a disparu au Square du Château. Aussi une nouvelle plaque a été commandée ;

- les travaux pour les bornes électriques sur le Champ de Foire sont en cours ;

- CADA : 3 nouvelles familles sont logées à Darney, une bosniaque (couple et 2 enfants), une tchadienne (couple et 4 enfants) et une afghane (couple et 3 enfants) ;

- Campagne de stérilisation des chats : seuls 3 chats sont concernés pour un coût de 376.75 € TTC ;

- Adressage : le recensement des adresses de Darney est réalisé et transmis au Service de la Poste pour étude. Une réunion publique sera organisée sur ce sujet le 23 septembre 2022 à 18 h à la salle des fêtes ;

- Rencontre avec Monsieur et Madame ROMUALE, nouveaux gérants de l'Intermarché de Darney.

Dates :

- le 28 août : Fête du Grés à Bonvillet ;

- le 7 septembre à 19 h30 : Réunion Publique à la salle des fêtes pour faire le point sur les travaux de revitalisation du centre bourg ;

- le 9 septembre à 20 h: le Pays d'Art et d'Histoire organise une conférence sur la Renaissance ;

- le 11 septembre : Rallye voiture à Monthureux sur Saône ;
- le 14 septembre à 18 h : cérémonie de la libération de Darney
- le 17 septembre : cinéma en plein air de la Fédération Médico-Sociale ;
- les 17 et 18 septembre : journées du Patrimoine, ouverture des Musées et de la Collégiale uniquement le samedi (Eglise) ;
- le 20 septembre : réunion 0 pour les travaux des anciens abattoirs ;
- le 23 septembre à 18 h : réunion publique sur l'adressage à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Darney, le 26 août 2022

La secrétaire de séance,  
A. JEANMICHEL

Y. DESVERNES

